

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a communiqué hier soir de nouvelles règles sanitaires pour freiner la propagation du virus COVID-19.

De ce fait je souhaite à mon tour revenir vers vous pour vous préciser les modalités de mise en application de ces consignes.

Nos missions sont essentielles. Permettre pendant cette période d'encaisser des recettes et de payer la dépense publique (achats, paye, pensions), en traitant vite et bien les demandes de remboursements ou de reports d'impôts, est absolument fondamentale.

J'ai demandé à vos directeurs de subordonner notre activité à ces objectifs qui doivent être connus et partagés.

Je suis en lien quotidiennement avec vos directeurs et nos partenaires sociaux. Ensemble, nous travaillons heure par heure à adapter nos tâches pour continuer de remplir les missions qui conditionnent notamment le bon fonctionnement du système étatique et de soins indispensable à la gestion de cette crise sanitaire majeure.

Je sais que votre grande expérience de nos missions et votre professionnalisme sont des atouts précieux, en permanence, mais bien plus encore dans ces moments là.

De manière très opérationnelle, se pose la question de l'organisation de notre travail dès ce mardi pour vous tous. Il faut en effet concilier la réalisation de ces missions et la forte contrainte de maintien de la plus grande distanciation sociale possible.

Dans cet esprit, le mode opératoire est le suivant :

Si vous êtes affecté sur une mission prioritaire, celle-ci doit être réalisée.

- **Si elle peut l'être depuis un poste en télétravail** c'est de cette manière qu'elle doit l'être. Nous nous efforçons de mobiliser par ailleurs des ordinateurs portables pour doter prioritairement les agents dans cette situation.

- **Si elle nécessite un temps présentiel** il faut, si vous êtes en capacité, que vous puissiez vous rendre à votre poste dans les meilleures conditions possibles (espace de travail qui respecte les consignes, et alternance possible du temps présentiel avec un collègue).

Comme il nous faut nous organiser pour tenir dans la durée, des mesures d'adaptation et de roulement pourront être prises par vos directeurs en fonction du besoin et des volumes d'activité enregistrés.

Les cadres et agents mobilisés sur les missions prioritaires et devant se rendre dans des locaux de la DGFIP bénéficieront pour autoriser leurs déplacements d'attestations délivrées sous l'autorité de leur directeur ou chef de service.

Si vous n'êtes pas affecté sur une mission prioritaire et que vous êtes en capacité de vous rendre au travail, vous devez rester chez vous, mais je n'exclue pas à un moment de faire appel à vous pour renforcer une mission prioritaire, dans des conditions qui seront précisées en cas de besoin par vos chefs de service et vos directeurs.

Ces consignes seront naturellement amenées à être complétées et à évoluer, toujours en apportant un regard attentif à votre situation particulière, chacun devant composer avec des paramètres qui lui sont personnels. Soyez toutes et tous assurés de mon attention pour chacune et chacun d'entre vous et de tout mon soutien aux familles qui seront concernées par la pandémie.

Ensemble, avançons, dans le respect des consignes, avec détermination pour offrir à notre pays le service dont il a besoin.

Merci et bon courage à tous.

Le Directeur général

Jérôme Fournel